

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 MARS 2016

NOMBRE :

de conseillers en exercice : 14
de présents : 12
de votants : 12

CONVOCATION DU 25 MARS 2016

L'an deux mil seize, le 30 Mars à 20h, le Conseil Municipal de CHUISNES s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jacky JAULNEAU, Maire, au lieu ordinaire de ses séances.

Étaient présents : M. JAULNEAU Jacky, M. MAUPU Jacques, Mme MENAGER Jocelyne, M. PINGET Michel, M. CARPENTIER Michel, M. LOCHEREAU Jean, Mme SOUCHET Chantal, Mme SOULARD Marie-Françoise, M. BRUNEAU Michel, M. GAUTIER Didier, Mme BERTHELOT Christelle, Mme LECACHEUR Céline.

Étaient absents et excusés : Mme ROMEUR Stéphanie et M. FIAT Anthony.

Secrétaire de séance : M. MAUPU Jacques

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu du 9 Mars 2016.
 2. Syndicats Intercommunaux :
 - Désignation d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant au SEIPC.
 3. Communauté de Communes :
 - Proposition d'extension du périmètre de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.
 4. Compte Administratif 2015 du Budget Principal.
 5. Compte de Gestion 2015 du Budget Principal.
 6. Affectation du résultat 2015.
 7. Vote des taux 2016.
 8. Budget Primitif 2016 du Budget Principal.
 9. Mise en place du prélèvement automatique pour les factures d'eau et d'assainissement.
 10. Création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe.
 11. Questions diverses.
-

Compte rendu du conseil municipal du 27 Janvier 2016 :

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité le compte rendu.
Le Maire indique que la délibération sur l'attribution des subventions communales 2016 aux associations n'a pas été prise et sera proposée lors de cette séance. Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

Syndicats intercommunaux et Communauté de Communes

SIRTOM :

Lors du dernier conseil syndical, les points suivants ont été traités :

- Vote du CA et CG 2015 ainsi que le BP 2016.

- Taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères 2016 inchangé.
- Lancement du marché pour l'acquisition des bacs pour les ordures ménagères et distribution aux habitants en septembre-octobre 2016.

SYNDICAT ELECTRIQUE INTERCOMMUNAL DU PAYS CHARTRAIN / DESIGNATION D'UN DELEGUE TITULAIRE ET D'UN DELEGUE SUPPLEANT.

Délibération n° 20-2016

Le Maire expose :

Suite à l'arrêté préfectoral du 1^{er} mars 2016 relatif à la modification des statuts du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain et particulièrement sur la modification de la composition du comité syndical, il convient de désigner, pour représenter la commune de Chuisnes, un délégué titulaire et un délégué suppléant.

Monsieur Michel PINGET est candidat en tant que titulaire et Madame Jocelyne MENAGER en tant que suppléante.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

➤ M. Michel PINGET (titulaire) et Mme Jocelyne MENAGER (suppléante) pour représenter la commune au comité syndical du S.E.I.P.C.

PROPOSITION D'EXTENSION DU PERIMETRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ENTRE BEAUCE ET PERCHE AVEC LES COMMUNES DE MOTTEREAU ET MONTIGNY-LE-CHARTIF / AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL.

Délibération n° 21-2016

Le Maire expose :

Le schéma départemental de la coopération intercommunale d'Eure-et-Loir, arrêté par le Préfet le 9 Février 2016, a intégré une proposition d'extension du périmètre de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche aux communes de Mottereau et Montigny-le-Chartif.

Par arrêté en date du 7 Mars 2016, le Préfet a proposé une modification de ce périmètre. Il convient, dans un délai de 75 jours, que chaque commune concernée se prononce sur ce nouveau périmètre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ Emet un avis favorable à la proposition d'extension du périmètre de la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche aux communes de Mottereau et Montigny-le-Chartif.

COMPTE ADMINISTRATIF ET COMPTE DE GESTION 2015 DU BUDGET PRINCIPAL DE CHUISNES.

Délibération n° 22-2016

L'Adjoint délégué aux Finances, M. Jacques MAUPU, présente le Compte Administratif 2015 du Budget Principal de la commune qui est conforme au Compte de Gestion du Comptable et qui s'établit comme suit :

	Section de fonctionnement		Section d'investissement		Total	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultats reportés			169 101,77		169 101,77	
Opérations de l'exercice	500 539,08	677 970,75	742 772,21	820 040,86	1 243 311,29	1 498 011,61
Total	500 539,08	677 970,75	911 873,98	820 040,86	1 412 413,06	1 498 011,61
Résultats de l'exercice		+ 177 431,67	-91 833,12			+ 85 598,55

Puis en l'absence de M. le Maire, sorti pour la circonstance, M. Michel CARPENTIER, doyen de l'assemblée, procède au vote de ce Compte Administratif 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Vote le Compte Administratif 2015 du Budget Principal en totale conformité avec le Compte de Gestion 2015.
- Approuve le Compte de Gestion 2015 établi par la Trésorière de Courville/Eure.

AFFECTATION DU RESULTAT 2015 DU BUDGET PRINCIPAL.

Délibération n° 23-2016

L'Adjoint délégué aux Finances, M. Jacques MAUPU, expose :

Suite à l'adoption du Compte Administratif 2015 du Budget Principal, il convient de procéder à l'affectation du résultat. Le résultat de clôture se présente ainsi :

- En section de fonctionnement un excédent de : 177 431,67 €
- En section d'investissement un déficit de : 91 833,12 €
- Soit un excédent global de 85 598,55 €

Compte tenu du déficit d'investissement de 91 833,12 €, il est décidé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement de 177 431,67 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'affecter le résultat 2015 du Budget Principal comme suit :

➤ 177 431,67 € au compte 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2016.

Délibération n° 24-2016

Monsieur le Maire rappelle les taux 2015 et propose de reconduire pour 2016 les mêmes taux d'imposition des 3 taxes directes locales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote les taux suivants :

- Taxe d'habitation : 8.62 %
- Taxe Foncière (bâti) : 18.17 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 29.98 %

Soit un produit attendu de 250 234 €.

BUGDET PRINCIPAL DE CHUISNES / VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2016.

Délibération n° 25-2016

L'Adjoint délégué aux Finances, M. Jacques MAUPU, présente le Budget Primitif 2016 du Budget Principal de Chuisnes qui s'équilibre comme suit :

- Dépenses et Recettes de Fonctionnement : 654 393,67 €
- Dépenses et Recettes d'Investissement : 581 411,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Adopte le Budget Primitif 2016 qui s'équilibre en dépenses et en recettes de Fonctionnement à 654 393,67 € et en dépenses et recettes d'Investissement à 581 411,00 €.

SUBVENTIONS COMMUNALES 2016 POUR LES ASSOCIATIONS.

Délibération n° 26-2016

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder au titre de l'année 2016, les subventions aux associations comme suit :

- Harmonie de Courville : 130,00 €
- L'Etoile Filante : 150,00 €
- La Prévention Routière : 20,00 €
- ADMR : 100,00 €
- Jumelage du Pays Courvillois : 150,00 €
- OGEC Sainte Marie : 100,00 €
- Coopérative scolaire : 600,00 €
- Amicale de Chuisnes : 700,00 €
- Bien Aller Eurélien : 150,00 €
- Ass. « Les P'tits Loups de Chuisnes » 400,00 €
- Pays Courvillois Tennis de Table 90,00 €
- Amicale Courvilloise – Section Judo 120,00 €
- FNACA 50,00 €
- ONAC 50,00 €
- Cancer Touche pas à mon enfant 200,00 €
- Handball de Courville-sur-Eure 60,00 €
- AFSEP (Ass. Française des Sclérosés En Plaques) 50,00 €

TOTAL DE 3 120,00 €

Mise en place du prélèvement automatique pour les factures d'eau et d'assainissement :

Ce point est différé lors d'un prochain Conseil Municipal.

CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR PRINCIPAL DE 1ERE CLASSE.

Délibération n° 27-2016

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'en raison d'un avancement de grade d'un agent, il y a lieu de créer un nouvel emploi.

Le Maire, rappelle que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- 1) De créer, à compter du 01/05/2016, un emploi permanent de Rédacteur Principal de 1^{ère} Classe à 35 heures par semaine,
- 2) D'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée et dit que les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

➤ Mme SOULARD demande s'il serait possible d'installer une aire de jeux pour les enfants. Ce projet sera étudié dans le cadre du budget 2017. Sa localisation est à définir (une possibilité existe dans le parc du Prieuré).

➤ Mme MENAGER présente les cérémonies à venir :

- 8 Mai : rassemblement rdv à 11h30 au monument aux Morts
- 14 Mai : rdv à la tombée de la nuit pour le feu d'artifice et l'après-midi les trompes de chasse du Bien Aller Eurélien seront présentes au bric à brac.

➤ Site internet : proposition de création d'une commission par Michel PINGET et ainsi de préparer un cahier des charges pour améliorer le site internet de la commune.

Fait et délibéré à Chuisnes, le 30 Mars 2016

Le Maire,

Les Conseillers,

Le Secrétaire,